

Nécessité de la mise en place de projets contribuant à l'amélioration de l'environnement

Le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, M. Cherif Rahmani, a appelé mercredi à Alger les acteurs impliqués dans la protection de l'environnement, à mettre en place des projets à même de permettre la réduction des émissions des gaz à effet de serre. "Aujourd'hui, la nécessité de concrétiser des projets industriels, environnementaux (traitement des eaux et gestion des déchets, entre autres) et énergétiques s'impose plus que jamais afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre", a indiqué M. Rahmani qui s'exprimait dans le cadre des travaux de l'atelier national portant sur la promotion du Mécanisme de développement propre (MDP).

Evoquant l'Autorité nationale désignée (AND), M. Rahmani a rappelé que cette dernière a vu le jour en 2006, à la faveur du protocole de Kyoto (Japon), affirmant que le rôle de celle-ci consiste à déterminer et à enregistrer les projets approuvés. Le ministre a insisté sur l'importance dévolue à la formation de cadres compétents et hautement qualifiés dans le domaine des technologies propres, capables de se lancer dans la bataille du marché du carbone en vue de faire profiter le pays d'entrées d'argent. Pour lui, l'atelier national sur le MDP constitue, pour les experts, une "excellente opportunité" d'échange d'expériences et de points permettant de tirer les enseignements en matière d'utilisation, par les pays développés, des technologies propres dans le but de mettre en place une assise industrielle saine et propre.

M. Rahmani a, par ailleurs, rappelé l'engagement des pays industrialisés, principaux responsables des émissions de gaz à l'échelle mondiale, à accompagner les pays pauvres dans leurs efforts visant la réduction des émissions de ces gaz nocifs. Il a fait savoir que le prochain sommet de Cancun (Mexique), prévu du 29 novembre au 10 décembre prochains, abordera la problématique des changements climatiques, mettant un accent particulier sur les émissions de gaz à effet de serre et des moyens à même d'en permettre la réduction. M. Aoudia Tayeb, expert en environnement, est revenu, pour sa part, sur le réchauffement climatique et des conséquences qu'il a engendrées (tempêtes, élévation du niveau des eaux de mer, migrations vers des lieux plus cléments).

L'expert a rappelé qu'en vertu du protocole de Kyoto, il a été demandé aux pays industrialisés de diminuer, entre 2008 et 2012, les émissions de leurs gaz à effet de serre. Il a relevé qu'en Afrique, il existe 122 projets visant la promotion du Mécanisme de développement propre (MDP), un chiffre en-deçà des attentes puisqu'il ne représente que 5,6 % par rapport aux projets au niveau mondial.

Lors de son intervention, le président de l'Autorité nationale algérienne (AND), M. Bachir Slimani, a fait savoir que son organisme a jusqu'à présent sélectionné 20 projets entrant dans le cadre de la protection de l'environnement et de l'utilisation des technologies propres dans les domaines industriel et énergétique. Le même responsable a mis l'accent sur la nécessité d'adopter une orientation basée sur "l'approche et le réalisme" dans le choix des projets afin que ces derniers puissent être concrétisés sur le terrain, offrant de la sorte l'occasion à l'Algérie de bénéficier des subventions internationales et de pouvoir entrer au marché du CO2. M. Slimani a regretté que l'AND n'ait eu, depuis sa création en 2006, à se prononcer sur aucun projet à cause "des réserves" de nombreuses entreprises économiques. Le président de l'AND a exhorté les entreprises économiques nationales à participer pleinement à la mise en place de projets susceptibles de contribuer à la protection de l'environnement. "Une fois ces projets débattus et enregistrés au niveau de l'AND, ils seront soumis, pour approbation, aux instances internationales à charge du dossier de l'environnement", a-t-il soutenu.

Intervenant, le représentant de GTZ en Algérie, M. Nicolas Muller, a mis l'accent sur les règles qu'impose l'Union européenne en matière de validation de projets. "Tous les projets sont intéressants pour peu qu'ils soient structurés et empreints d'une méthodologie rigoureuse", a-t-il fait remarquer. Pour sa part, M. Tahar Tolba, responsable au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, a fait savoir que son département table sur une réduction d'une quantité de 800 mille tonnes de CO2 en Algérie durant la période allant de 2009 à 2010.

APS - Jeudi 11 novembre 2010